



MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITE

Paris, le 6 juillet 2006.

A partir du 7 juillet 2006 et pour une période initiale expirant le 31 décembre 2006, renouvelable ensuite par période d'un an par tacite reconduction, la société Le Noble Age a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI du 14 mars 2005 approuvée par l'Autorité des marchés financiers le 22 mars 2005.

Les moyens suivants ont été affectés au contrat de liquidité : 100 000 euros.